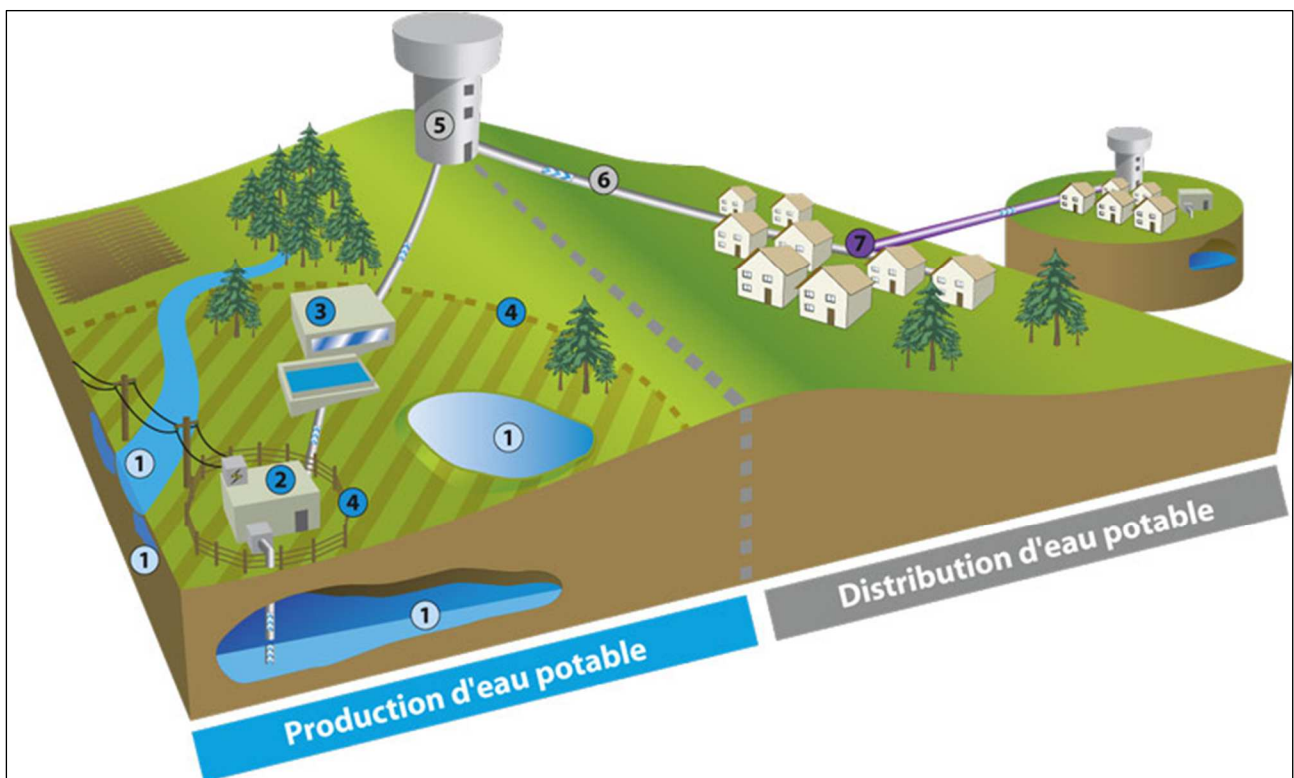


Régie de l'eau

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau



Exercice 2019

Présentation générale.....	4
Des missions et un statut.....	4
Le personnel	5
Service d'eau - relation clientèle.....	6
Les faits marquants de l'année	6
Fréquentation du bureau du Grand-Lucé	6
Répartition des abonnés	7
Service d'eau - Facturation.....	9
Présentation d'une facture type pour une consommation annuelle de 120 m3.	9
Tarifs de l'eau.....	9
Évolution du prix de l'eau.....	10
Évolution du volume vendu	10
Bilan facturation.....	11
Dégrèvements pour surconsommation.....	11
Service de l'Eau – Production.....	12
Les ouvrages de production.....	12
Rendement du réseau	13
Suivi de la qualité de l'eau	14
Les types de contrôles	14
Résultats du suivi.....	14
Intervention sur les installations	15
Service d'Eau – Réseau.....	17
Actions sur le réseau.....	17
Évolution du patrimoine du réseau.....	18
Renouvellement du parc compteur	18
Service d'eau – Travaux	20
Liste des renouvellements de canalisations 2019	20
Evolution du montant des travaux effectués.....	20
Service d'Eau – Financement du service.....	22
Recettes.....	22
État de la dette	22

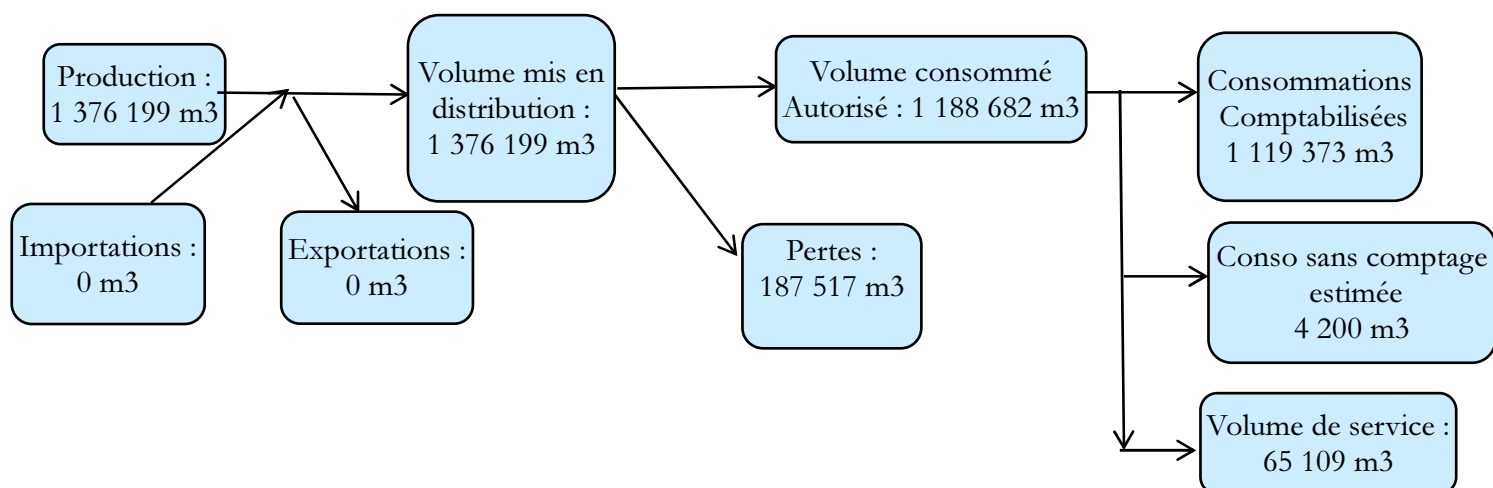
Les chiffres clés de l'année 2019

1 376 199 m³ d'eau potable captés
1 065 m³ d'eau consommés chaque jour
727 km de canalisations d'eau potable pour desservir
14 697 habitants

En moyenne : 1,75 € le m³ d'eau livré au robinet :

- 1,56 € pour le secteur de Bercé
- 2,12 € pour le secteur de Lucé
- 1,57 € pour le secteur de Montval-sur-Loir

Performance du réseau :

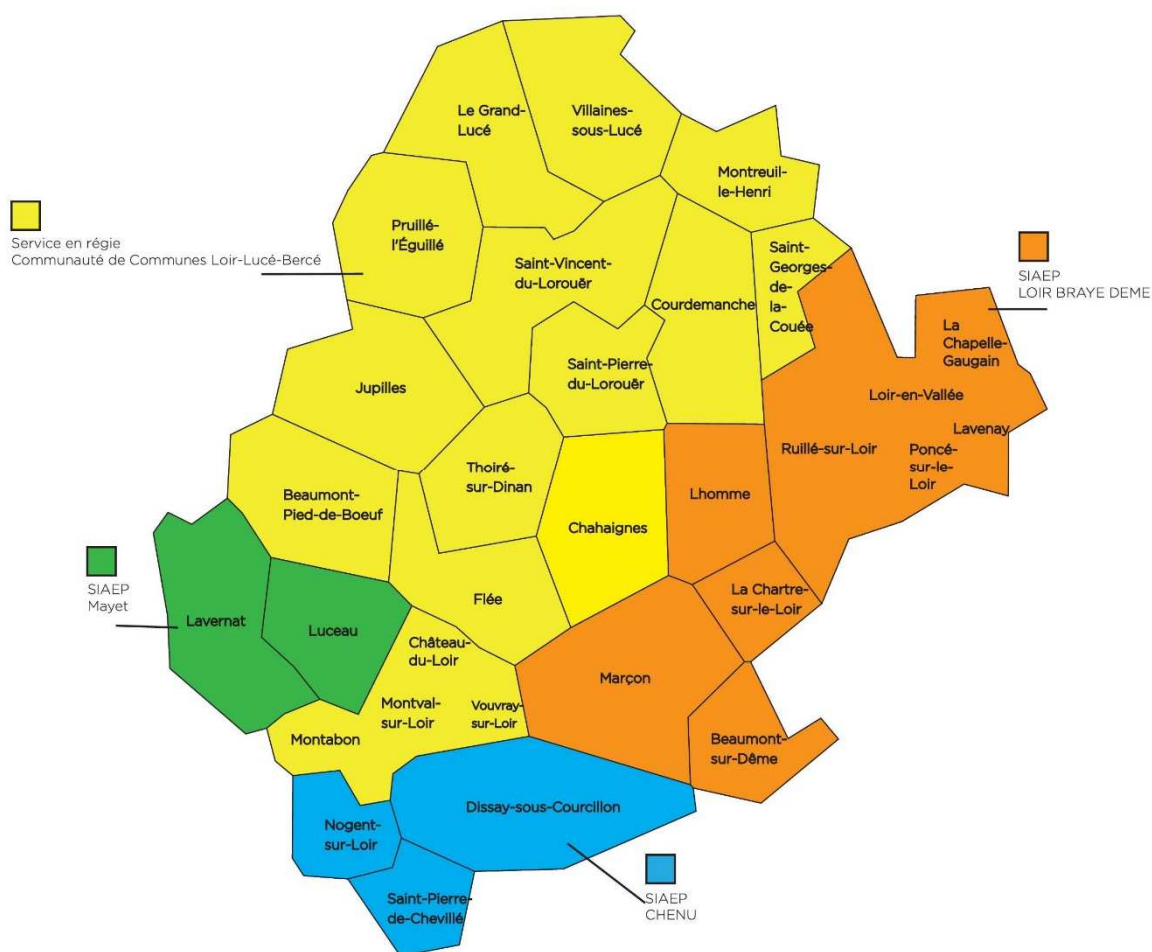


Présentation générale

Des missions et un statut

La Régie de l'Eau de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé intervient sur les communes de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Chahaignes, Courdemanche, Flée, le Grand-Lucé, Jupilles, Montreuil-le-Henri, Montval-sur-Loir, Pruillé-l'Eguillé, St Georges de la Couée, St Pierre du Lorouër, St Vincent du Lorouër, Thoiré-sur-Dinan et Villaines sous Lucé. Elle dessert également quelques écarts sur les communes de Lhomme, Luceau, Marigné Laillé, Parigné l'Evêque et Tresson, soit 14 communes sur 303,67 km².

Il s'agit d'une régie communautaire à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2019 selon la délibération 2018 12 140.



Elle assure :

- la production et la distribution d'eau potable
- la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le patrimoine du service d'eau
- la prospective, l'exploitation et la maintenance des équipements, des réseaux et ouvrages associés
- la facturation et l'encaissement des prestations
- la gestion de la relation à l'utilisateur

Le personnel

Suite à la fusion du syndicat des eaux de Bercé, de la régie de Montval-sur-Loir et celle de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé au 1^{er} janvier 2019, le nombre d'agents de la régie directe est de 5,6 équivalents temps plein : 9 agents en exploitation et entretien, 2 agents à la relation clientèle, comptabilité, secrétariat, 0,5 agent à l'accueil.

Les agents techniques assurent l'entretien du réseau et la production d'eau potable, interviennent de manière curative et préventive. Ils ont pour principales missions :

- les réparations sur le réseau
- les manœuvres d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement (manœuvres de vannes, purges...)
- les opérations liées aux interventions des entreprises de travaux
- les changements de compteur
- la recherche de fuite
- la vérification et l'entretien des poteaux incendie
- la relève des compteurs
- le suivi et l'entretien des stations de traitement d'eau potable
- l'entretien des espaces verts (12.000 m²)

Service d'eau - relation clientèle

Quelques chiffres

- 9 514 abonnés au 31/12/2019

Le service d'eau assure les opérations de contact avec les usagers, par l'accueil physique dans ses locaux de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, les réponses téléphoniques et les réponses au courrier. Il gère également la relève des compteurs (relève annuelle et relève ponctuelle selon les besoins), édite les factures et tient à jour le fichier des usagers.

Les faits marquants de l'année

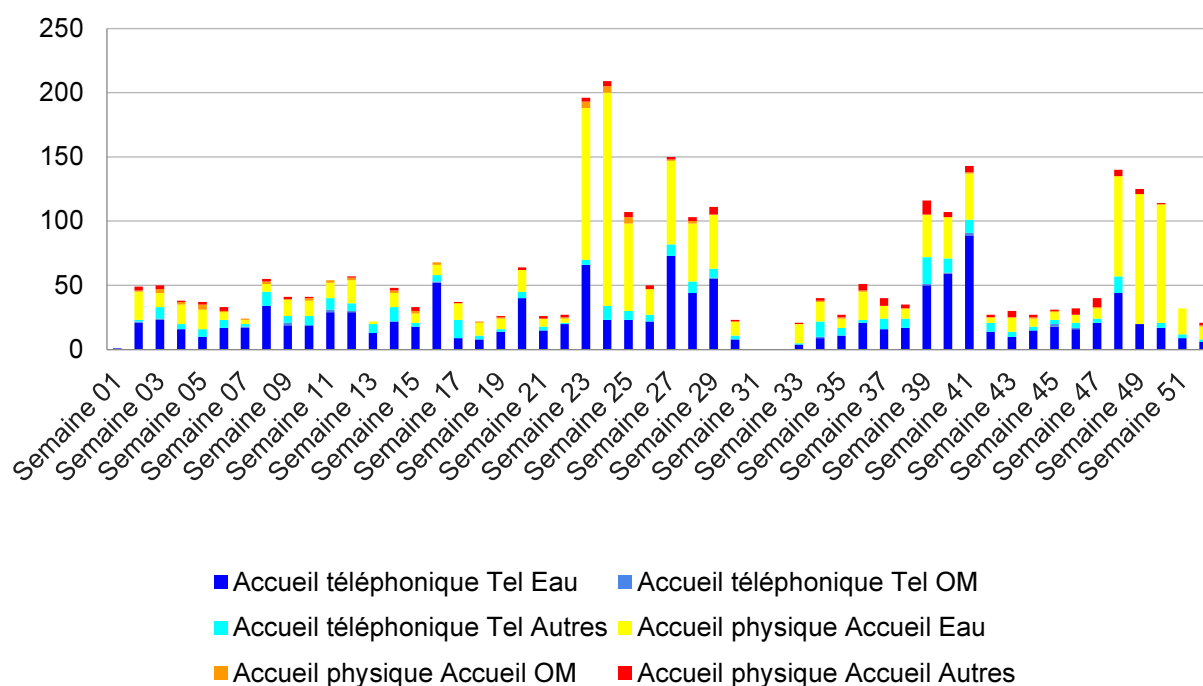
Suite à la fusion des régies d'eau de Bercé, Montval-sur-Loir et Loir-Lucé-Bercé, deux points d'accueil clientèle sont ouverts : un au Grand-Lucé et l'autre au siège de la Communauté de Communes.

L'année 2019 a été marquée par la fusion des 3 régies, la reprise des données clientèles et de terrain, la mise en place de procédures harmonisées, la prise en main de nouveaux logiciels.

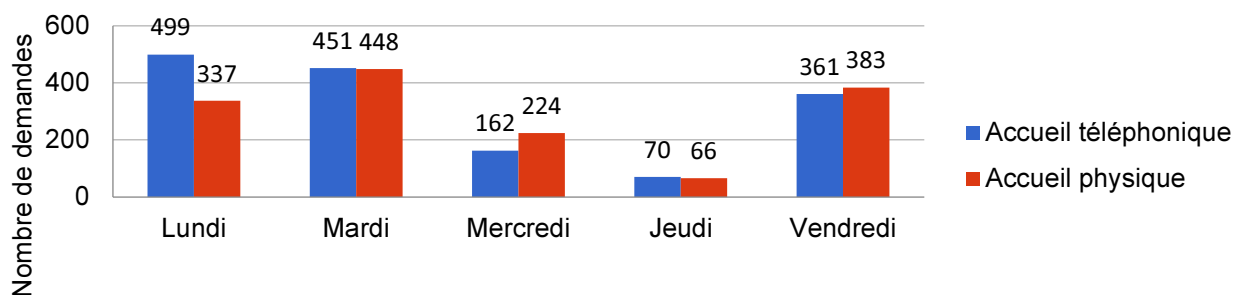
Fréquentation du bureau du Grand-Lucé

Il a été traité 3 001 contacts physiques ou téléphoniques en 2019 au bureau du Grand-Lucé

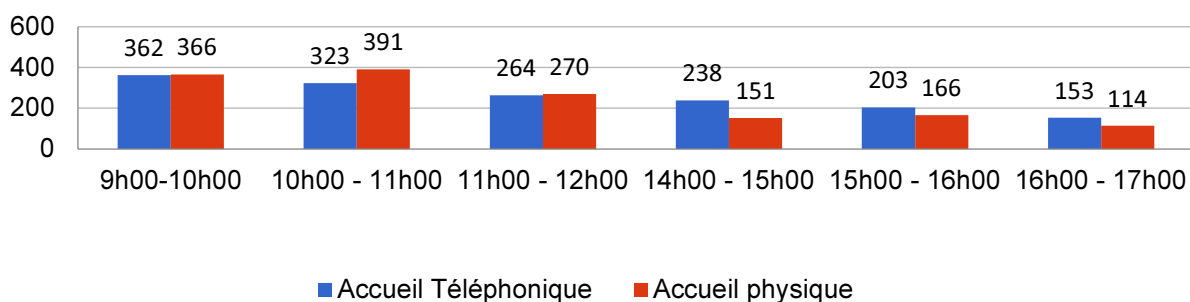
Données de fréquentation - Antenne du Grand-Lucé



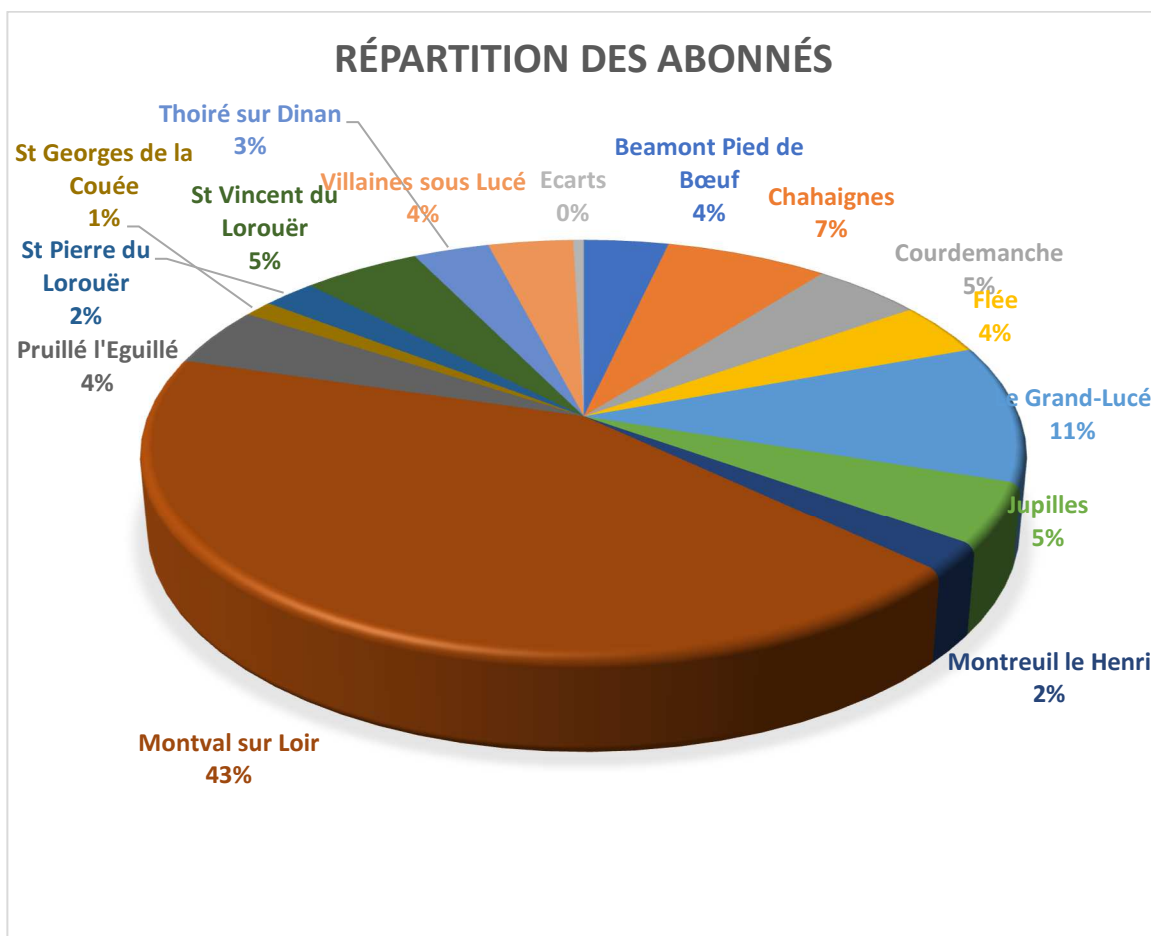
Fréquentation journalière



Répartition horaire



Répartition des abonnés





Objectifs 2020

- Mise à jour de la reprise des données suite au changement de logiciel
- Information sur le "portail abonnés" et le prélèvement automatique
- Harmonisation des pratiques, tarifs...

Service d'eau - Facturation

Quelques chiffres

- _ 1 450 202,08 € HT facturés pour l'eau
- _ 523 161 ,42 € HT facturés pour l'assainissement

Présentation d'une facture type pour une consommation annuelle de 120 m3.

Une facture d'eau comprend trois parties :

- la part « distribution de l'eau » correspond aux recettes de la régie pour assurer les investissements, le fonctionnement et l'entretien des installations.
- la part « collecte et traitement des eaux usées » sont des recettes perçues par le service d'eau et reversées aux communes ou aux fermiers pour les communes en affermage. Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal de la commune concernée.
- La part « organismes publics » correspond à des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui prélève trois types de redevance : « Préservation des ressources », « Pollution » et « Modernisation des réseaux d'assainissement ».

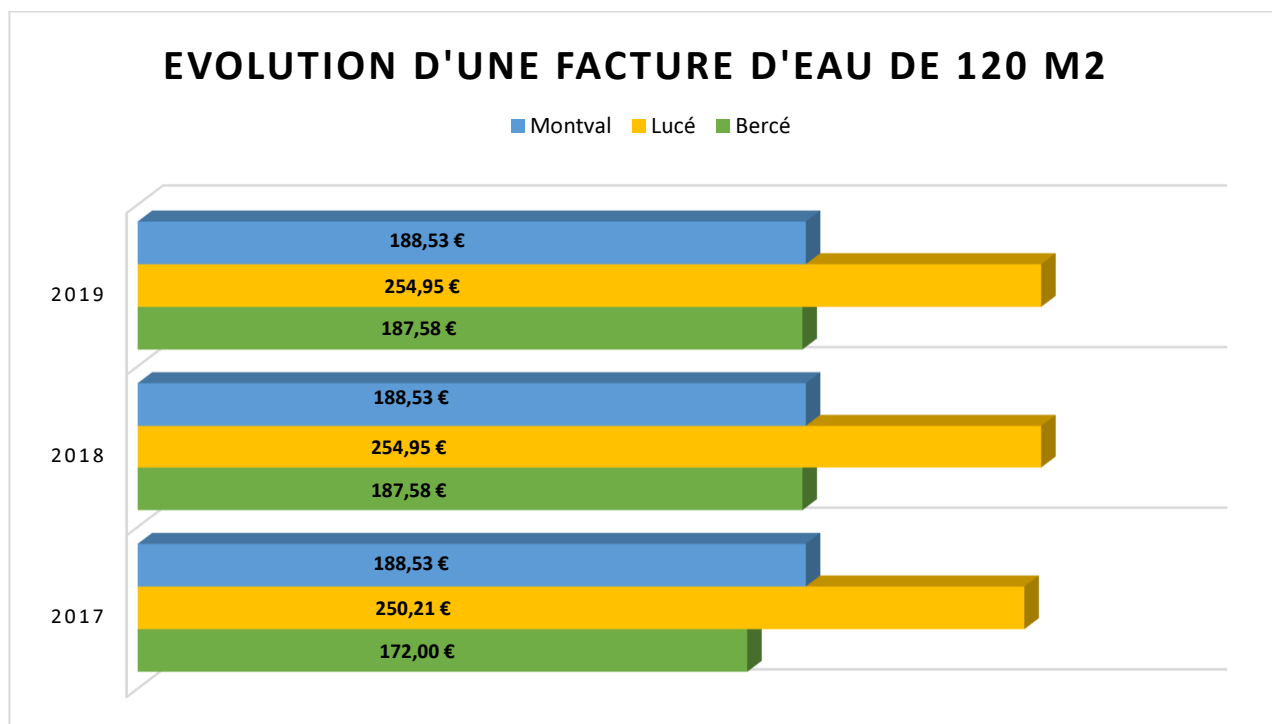
Les deux premières sont payées par les abonnés au Service d'Eau, la dernière pour ceux reliés à l'assainissement collectif.

La consommation de 120 m3 par an correspond à la valeur retenue par l'INSEE pour comparer les différents services.

Tarifs de l'eau

	<i>Bercé</i>	<i>Lucé</i>	<i>Montval</i>
Abonnement annuel	58,00 €	79,60 €	33,50 €
Consommation jusqu'à 200 m3	0,68 €	0,9999 €	0,91 €
Consommation jusqu'à 500 m3		0,7653 €	
De 500 à 1000 m3	0,51 €		
Supérieur à 1000 m3	0,42 €		

Évolution du prix de l'eau

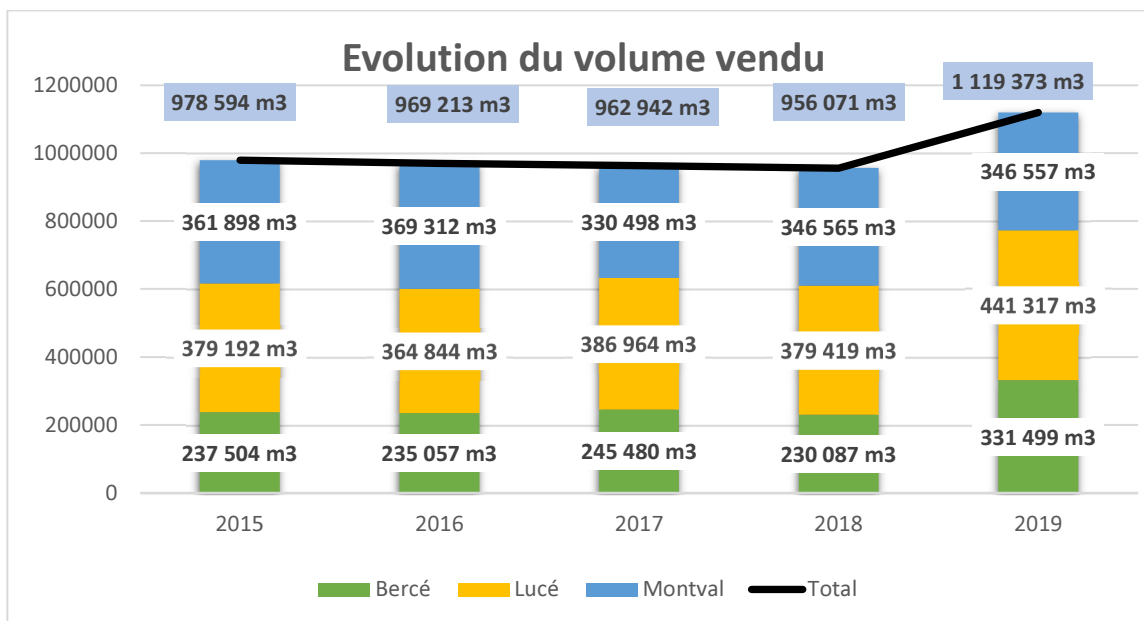


Évolution du volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice, y compris les ventes en gros. Il n'intègre pas les volumes de service du réseau, les dotations gratuites et les éventuels forfaits de consommation.

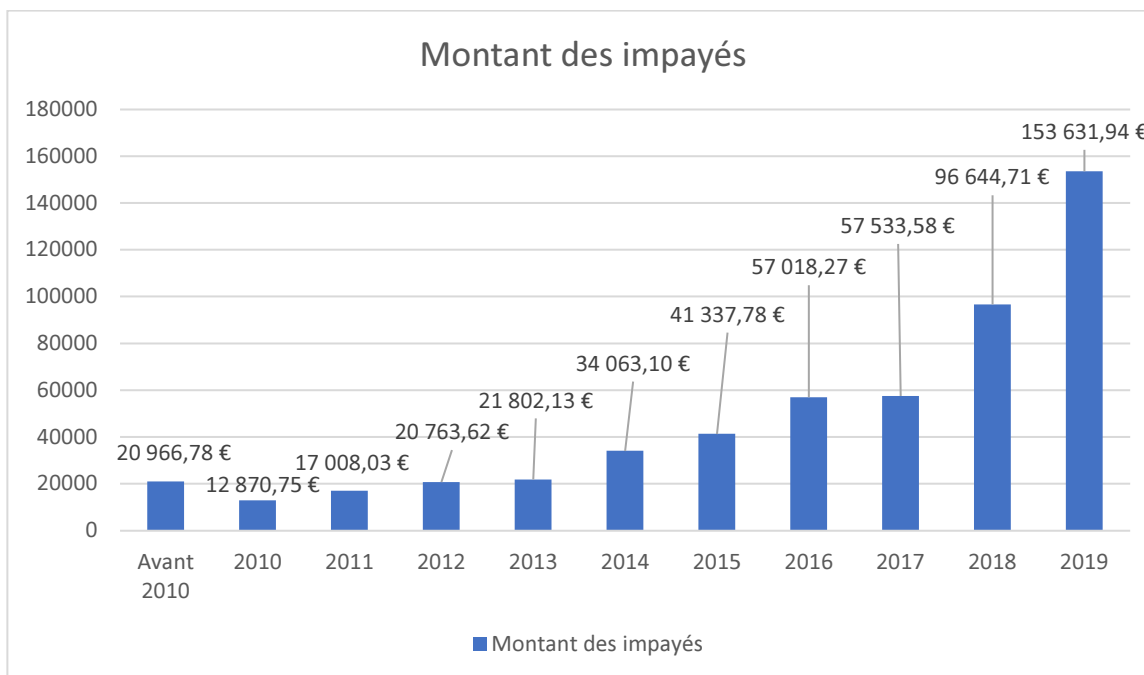
La hausse constatée des volumes facturés s'explique par :

- Pour le secteur de Bercé : une mise à jour des consommations relevés, des compteurs n'ayant pas été relevés depuis plusieurs années
- Pour le secteur de Lucé une différence due au changement de logiciel de facturation impactant les périodes calculées pour les mensualisés et la double relève effectuée en 2019. En effet, en 2019 afin d'harmoniser les périodes de mensualisation, les personnes mensualisés normalement de juillet à avril ont été mensualisés de juillet à octobre et les consommations correspondantes ont été réglées sur 2019 et non 2020
- La canicule de 2019



Bilan facturation

La facturation de la part eau gérée par la Régie représente **1 501 362,01 € HT** sur l'année 2019. Le montant cumulé des impayés au 31/12/2019 depuis 2002 est de 533 640,69 € .



Dégrèvements pour surconsommation

Après chaque relève, un courrier est adressé aux abonnés dont le relevé de consommation présente une anomalie de consommation.

Pour bénéficier d'un dégrèvement, l'abonné doit transmettre une demande de dégrèvement avec une copie de la facture de réparation.

Pour l'année 2019, des dégrèvements ont été pratiqués pour une consommation de **5 6258 m3**.

Service de l'Eau – Production

Quelques chiffres

- 1 376 199 m³ pompés
- 0 m³ achetés
- 1 119 373 m³ vendus aux abonnés

Les ouvrages de production

Le réseau de distribution d'eau potable est alimenté par les 6 zones de captage suivantes :

- La Buraiserie, situé à Courdemanche : forage à 82 m de profondeur (débit de 54 m³/heure)
- Le Gruau, situé à Montreuil-le-Henri : forage de 80 m de profondeur (débit 48 m³/heure)
- Le Pau, situé à Pruillé-l'Eguillé : forage à 162 m de profondeur (débit 130 m³/heure)
- Le Perroux, situé à Beaumont-Pied-de-Boeuf : forage à 134 m de profondeur (débit 100m³/heure)
- La Guéjaillère, situé à Beaumont-Pied-de-Boeuf : forage à 134 m de profondeur (débit 100m³/heure)
- Les Ouches : forage à 90 m de profondeur (débit de 200 m³/heure)

L'eau est stockée sur 13 sites répartis comme suit :

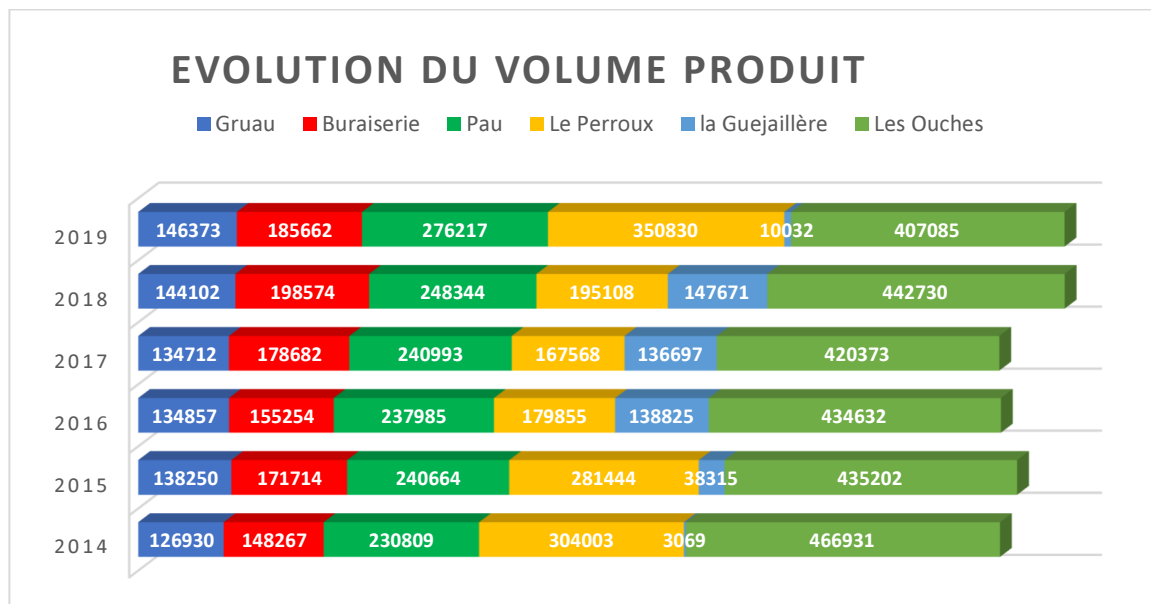
- Le Gruau à Montreuil-le-Henri : réservoir de 1.000 m³ et bêche de stockage de 150 m³
- La Buraiserie à Courdemanche : réservoir de 1.000 m³
- Le Pau à Pruillé-l'Eguillé : réservoir de 1.000 m³ construit en 1992 et petit réservoir de 200 m³ au sol.
- La Lune au Grand-Lucé : réservoir de 400 m³ avec une eau provenant du captage de Pruillé l'Eguillé
- Le Perroux à Beaumont-Pied-de-Bœuf : réservoir de 750 m³
- La Chauvinière à Jupilles : réservoir de 200 m³
- La Tibergerie à Flée : réservoir de 300 m³
- Les Brosses à Montabon : réservoir de 280 m³
- Les Joubardières à Vouvray-sur-Loir : réservoir de 280 m³
- Le Point du Jour à Château-du-Loir : réservoir de 1 000 m³
- La Lyzardière à Château-du-Loir : réservoir de 1 000 m³
- Berthier à Château-du-Loir : réservoir de 1 000 m³
- La Fromentinière à Château-du-Loir : réservoir de 500 m³

Le service d'eau comprend également plusieurs stations de traitement :

- Le Gruau à Montreuil-le-Henri : déferrisation et désinfection
- La Buraiserie à Courdemanche : déferrisation et désinfection
- Le Pau à Pruillé-l'Eguillé : déferrisation et désinfection
- Les Ouches à Montval sur Loir : déferrisation, démanganisation et désinfection
- Le Perroux à Beaumont Pied de Boeuf : déferrisation et désinfection

Il gère également des structures annexes :

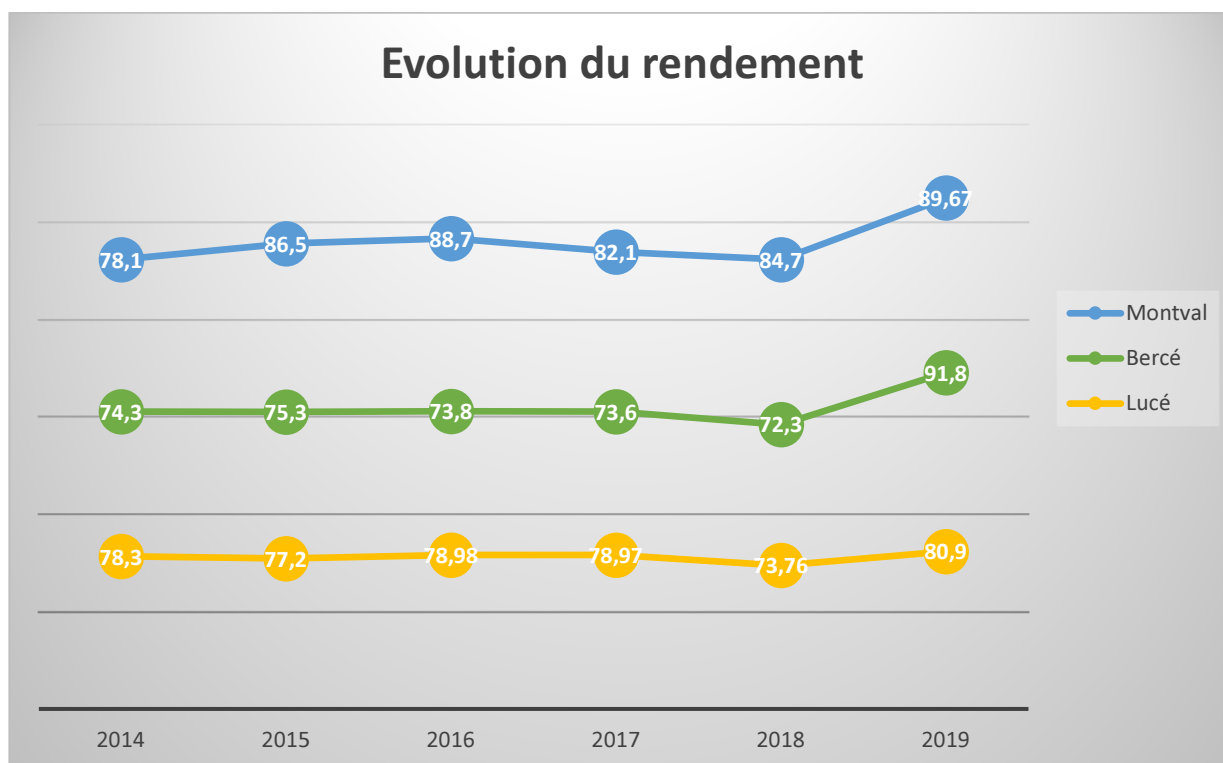
- Une station de surpression à Montabon
- Une station de reprise à Montval sur Loir

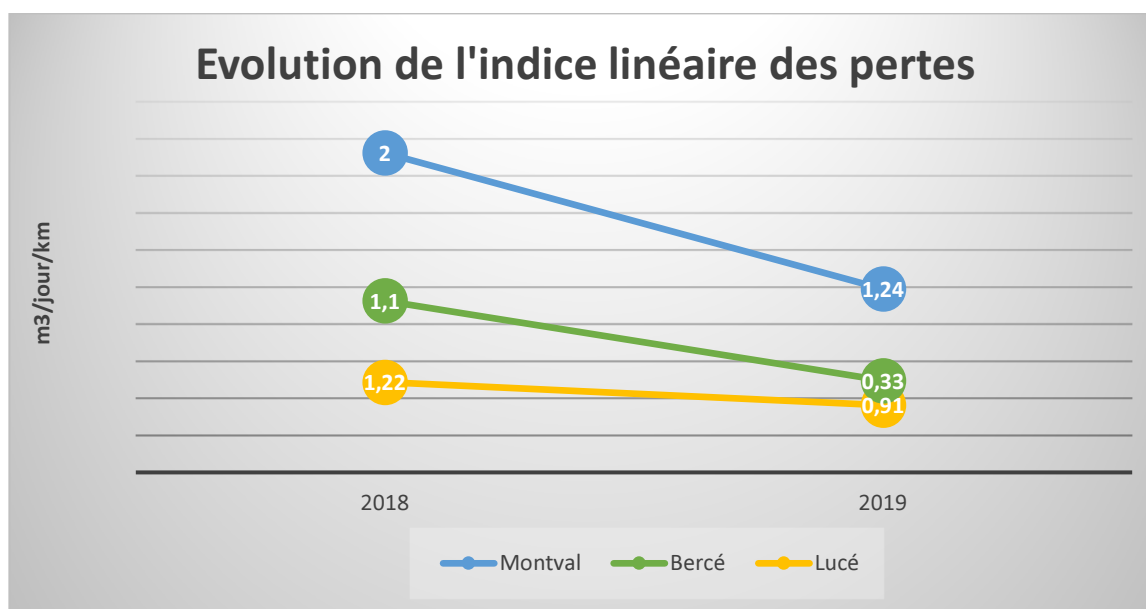


Rendement du réseau

Le rendement du réseau est le rapport entre le volume consommé et le volume mis en distribution. Il représente donc le volume perdu sur le réseau de distribution avant le compteur des abonnés. L'âge des conduites, les mouvements de terrain lors de période de gel, de dégel ou de forte pluviométrie, les matériaux utilisés à certaines époques, sont autant de facteurs favorables aux fuites.

Le rendement de réseau s'établit à 86,37 % sur l'ensemble du service d'eau, réparti comme ci-dessous.





Suivi de la qualité de l'eau

Les types de contrôles

La qualité de l'eau distribuée fait naturellement l'objet d'un suivi attentif de la part du service. Des éléments qualitatifs sont présentés ci-dessous.

Deux types de contrôles sont réalisés :

- un contrôle interne (autocontrôle) : le service réalise des prélèvements 1 fois par semaine, sur les zones de captage et en différents points du réseau, afin de contrôler les taux de chlore et de fer. Ces éléments sont des indicateurs de qualité. Des analyses bactériologiques sont également réalisées.
- Un contrôle externe, effectué conformément au Code de la Santé Publique. La nature et la fréquence de ces analyses sont fixées réglementairement et permettent de s'assurer de la bonne qualité de l'eau distribuée. Les prélèvements sont effectués par les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les analyses sont réalisées dans un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé, à savoir le laboratoire départemental INOVALYS.

Des analyses sont également réalisées systématiquement à la remise en eau après renouvellement de canalisations.

Résultats du suivi

Le tableau ci-dessous représente le programme d'analyses réglementaires qui a été réalisé en 2019 par l'ARS, ainsi que le pourcentage d'échantillons conformes à la limite de qualité.

Localisation	Bercé	Lucé	Montval
Prélèvements réalisés	13	28	51
Echantillons conformes bactériologie	100 %	100 %	100 %
Echantillons conformes physico-chimiques	100 %	100 %	100 %

Détection Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) par l'ARS

En 2013, l'ARS s'est mise en relation avec la régie d'eau afin de procéder au repérage des canalisations PVC posées avant 1980, susceptibles de contribuer à la migration de CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour 2019, l'ARS a procédé au suivi des points contrôlés et à des analyses complémentaires sur les différentes communes.

Des travaux de renouvellement de canalisations ont engagés pour une première tranche sur Montval-sur-Loir.

Intervention sur les installations

Site du Gruau – Montreuil le Henri :

24 06 2019 Graissage des pompes de reprise
12 06 2019 Installation du chloromètre
04 11 2019 Réparation vanne pneumatique 2
19 11 2019 Lavage réservoir

Site de la une – Le Grand-Lucé

26 08 2019 Remplacement piles du compteur ABB
17 09 2019 Installation compteur Linky
20 11 2019 Lavage réservoir

Site de la Buraiserie – Courdemanche

23 01 2019 Diagnostic chloration : nettoyage hydro-éjecteur et diagnostic compresseur
09 10 2019 Réparation vanne pneumatique 2.3
20 11 2019 Lavage du réservoir

Site du Pau – Pruillé l'Eguillé

09 08 2019 Purge du réseau d'air oxydation
11 09 2019 Installation chloromètre
21 11 2019 Lavage réservoir



Objectifs 2020

- Remise en état de l'étanchéité de la bâche de Montreuil le Henri
- Remplacement des compteurs des forages de Lucé
- Objectif de rendement de 80 %
- Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre de l'étude CVM de l'ARS.
- Mise en place d'une supervision de la tégestion des installations
- Achèvement de la mise en place des périmètres de protection (notamment sur Montval-sur-Loir)
- Schéma directeur sur l'ensemble du territoire

Service d'Eau – Réseau

Quelques chiffres

- 727 km de réseau
- 10 145 branchements actifs au 31/12/2019

Actions sur le réseau

1 - Fuites réparées en 2019

Date	Commune	Adresse	Type	Nature et diamètre
15 01 2019	St Pierre du Lorouër	La Fosse Jouannette	Conduite	Amiante 80
17 01 2019	St Pierre du Lorouër	La Fosse Jouannette	Conduite	Amiante 80
07 02 2019	St Vincent du Lorouër	Vaubuffard	Conduite	PVC 110
11 02 2019	St Pierre du Lorouër	La Créponnière	Conduite	PVC 40
20 02 2019	St Vincent du Lorouër	Rue Frédéric Chevallier	Conduite	PVC 160
22 02 2019	Pruillé l'Eguillé	La Baussonnière	Conduite	PVC 110
28 02 2019	Le Grand-Lucé	Les Farineaux	Conduite	PVC 63
01 03 2019	Courdemanche	Bourg	Branchement	PEHD 32
05 03 2019	Courdemanche	L'Huilerie	Conduite	PVC 110
07 03 2019	St Pierre du Lorouër	La Ragée	Conduite	Amiante 80
15 03 2019	Le Grand-Lucé	Rue Chalot	Conduite	Fonte 100
19 03 2019	Courdemanche	Terrain de tennis	Conduite	PVC 110
27 03 2019	Pruillé l'Eguillé	La Petite Rigannerie	Conduite	PVC 110
28 03 2019	Pruillé l'Eguillé	La Mousserie	Branchement	PVC 110
	Villaines sous Lucé	Rue de la Gastonnerie	Branchement	PEHD 32
02 04 2019	Courdemanche	La Poussinière	Conduite	PVC 63
		Les Malheuries	Conduite	PVC 75
	Le Grand-Lucé	Rue Ste Anne	Branchement	Fonte 150
10 04 2019	Courdemanche	Brives	Branchement	Bouche à clef
24 04 2019	St Vincent du Lorouër	Bois Neuf	Conduite	PVC 75
23 05 2019	St Pierre du Lorouër	Route de Flée	Conduite	Amiante 80
26 05 2019	St Pierre du Lorouër	Route de Flée	Conduite	Amiante 80
05 06 2019	Courdemanche	Les Masnières	Conduite	PVC 90
17 06 2019	St Vincent du Lorouër	Vaubouillé	Conduite	Amiante 60
27 06 2019	Montreuil le Henri	Les Juguennières	Conduite	PVC 90
	St Georges de la Couée	Beau Soleil	Branchement	PE 32
01 07 2019	St Pierre du Lorouër	Route de Flée	Conduite	Amiante 80
12 07 2019	Courdemanche	Rue Neuve	Conduite	PVC 160
18 07 2019	Le Grand-Lucé	Les Brunettières	Conduite	PVC 32
26 07 2019	Courdemanche	Rue Neuve	Conduite	PVC 160
09 08 2019	Courdemanche	Moulin de Brives	Conduite	PVC 90
23 08 2019	Courdemanche	Route des Chouans	Conduite	PVC 63
30 08 2019	St Vincent du Lorouër	Vaubuffard	Branchement	PVC 32
02 09 2019	Courdemanche	Route des Chouans	Conduite	PVC 90
03 09 2019	Courdemanche	La Maison Rouge	Conduite	PVC 110
04 09 2019	Courdemanche	Les Juguennières	Branchement	PVC 32
10 09 2019	Le Grand-Lucé	Le Gué	Conduite	PVC 75
13 09 2019	Courdemanche	Route des Chouans	Conduite	PVC 63

19 09 2019	Courdemanche	La Penserie	Branchement	PVC 32
01 10 2019	Courdemanche	Asse	Conduite	PVC 63
15 10 2019	St Pierre du Lorouër	La Ragée	Conduite	Amiante 80
05 11 2019	Montreuil le Henri	Les Parentières	Conduite	PVC 63
27 11 2019	Le Grand-Lucé	Rue Lebouleux	Conduite	Fonte 60
28 11 2019	Le Grand-Lucé	Le Petit Clos	Conduite	PVC 110
04 12 2019	Le Grand-Lucé	Rue Lebouleux	Conduite	Fonte 60
14 12 2019	St Vincent du Lorouër	Rue de Garechenne	Conduite	Amiante 60
17 12 2019	St Vincent du Lorouër	La Goupillère	Conduite	PVC 32

2 – Purges

De nombreuses purges ont été réalisées en 2019, notamment dans le cadre des CVM.

Évolution du patrimoine du réseau

	Lucé	Bercé	Montval
Canalisations	392 km	244 km	91 km
Branchements	3858	2160	4123
Bornes de puisage	2		

Branchements en plomb

Il y a un branchement en plomb à Montreuil le Henri et un au Grand-Lucé.

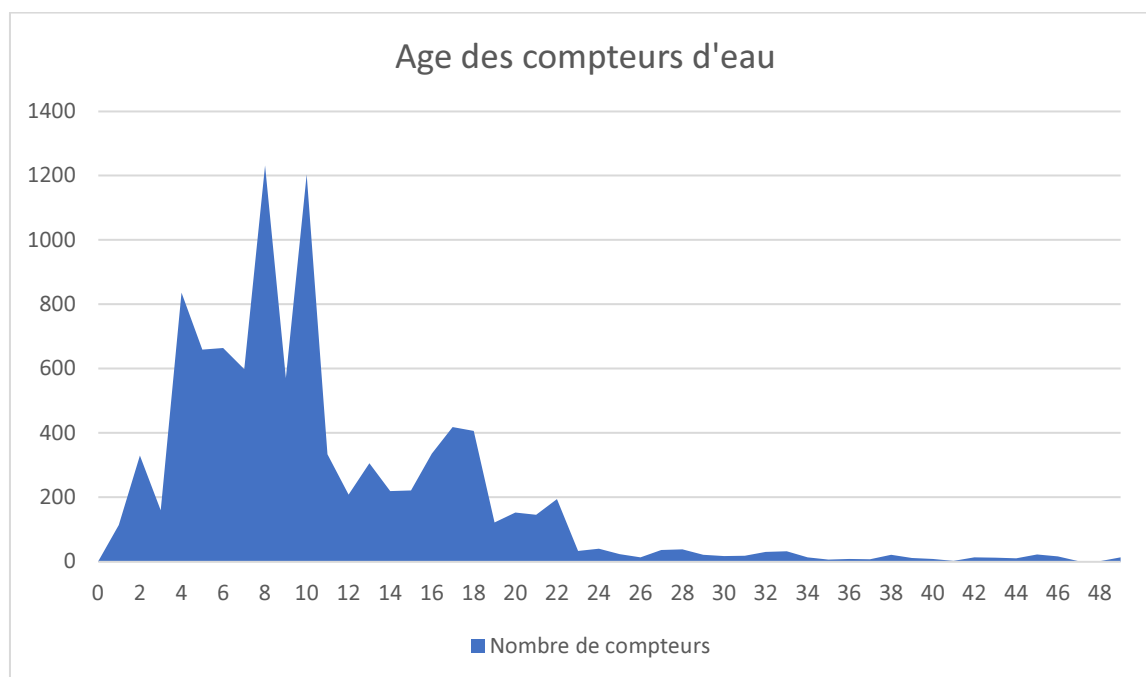
Il y a 185 branchements à Château du Loir, 48 à Montabon et 25 à Vouvray

Il n'y a pas d'informations pour le secteur de Bercé.

A ce jour, **260 branchements en plomb** sont recensés.

Renouvellement du parc compteur

Il y a 10 141 compteurs en service.



L'âge moyen pondéré du parc est de 10,87 ans.



Objectifs 2020

- Recherches et limitation des fuites
- Réflexion sur la sectorisation du réseau et son interconnexion pour en assurer la sécurisation

Service d'eau – Travaux

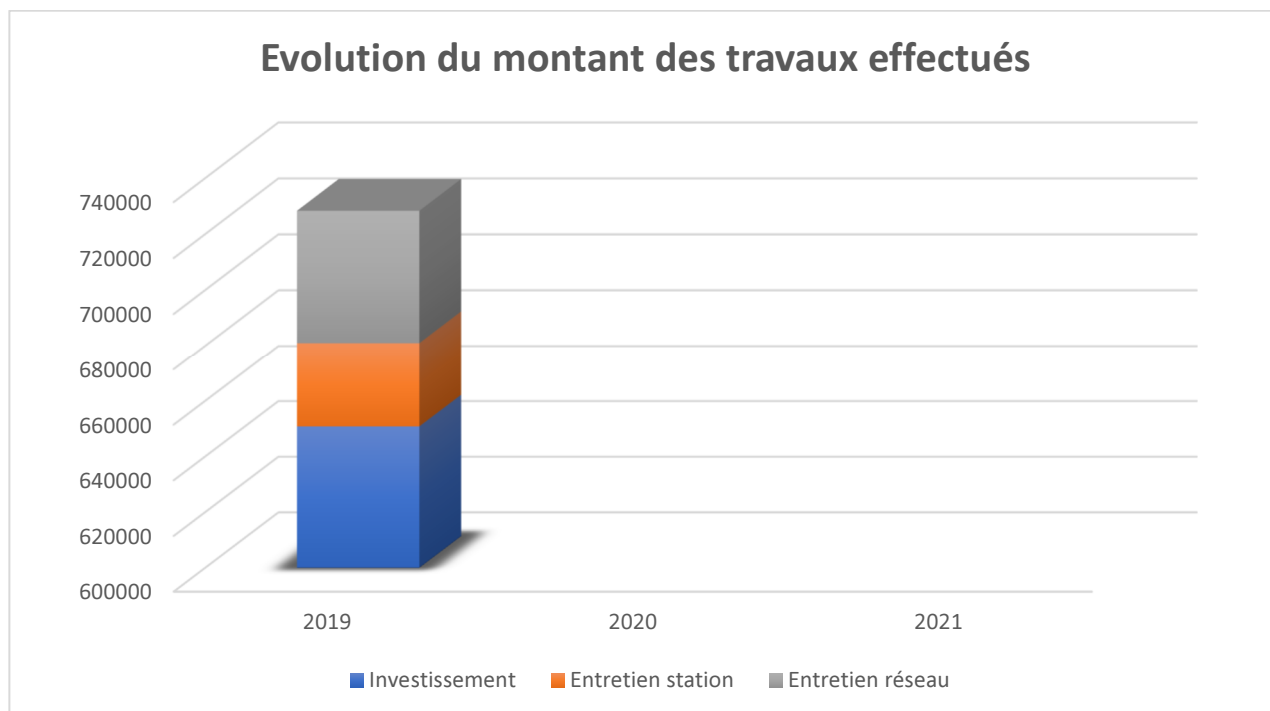
Quelques chiffres

- 650 816,71 € HT d'investissements réalisés en 2019
- 30 162,96 € pour l'entretien des stations/bâtiments
- 47 359,46 € pour l'entretien du réseau
- 7 769,12 € HT pour l'entretien du matériel

Liste des renouvellements de canalisations 2019

Lieu	ml renouvelés
COURDEMANCHE – Les Planches	115
ST PIERRE DU LOROUEUR – Route de Flée	1 580
MONTABON - Route des Fontaines	510
MONTVAL SUR LOIR - Chemin des Rognouses	80
MONTVAL SUR LOIR - Rue des Vertolines	75
CVM	3 240
Total	5 600 mL

Evolution du montant des travaux effectués





Objectifs 2020

- Renouvellement des canalisations secteurs de Brives et des Juguemières à Courdemanche reporté
- Déplacement d'une canalisation à Pruillé l'Eguillé à la scierie, suite à des travaux d'agrandissement.
- Mise en place d'un programme de renouvellement des canalisations dans le cadre des CVM
- Mise en place d'un programme de renouvellement des canalisations pour les secteurs fuyards
- Remplacement des branchements au plomb sur le secteur de Montval-sur-Loir

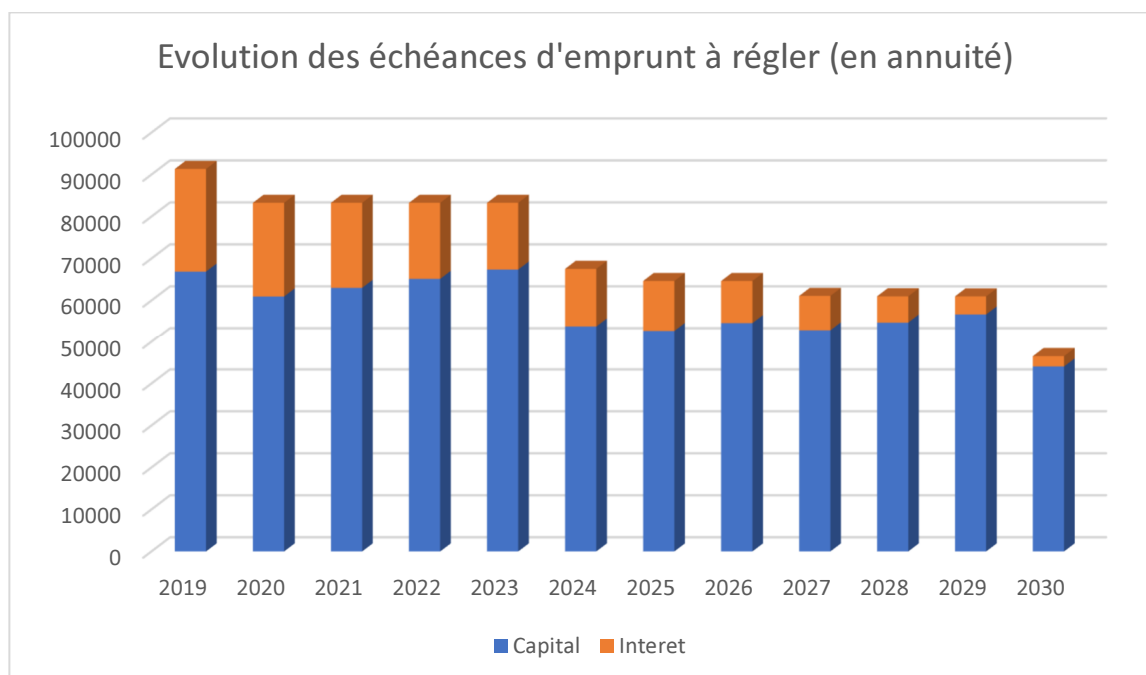
Service d'Eau – Financement du service

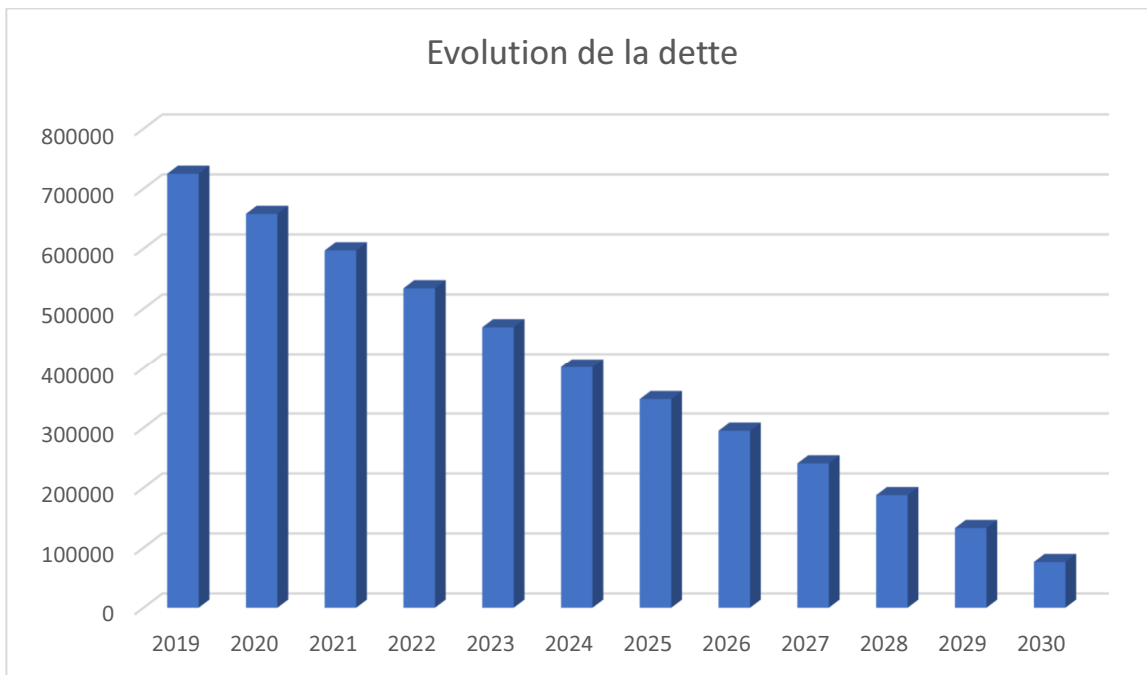
Recettes

Il s'agit des recettes constatées sur le compte administratif de l'eau au 31/12/2019.

- Recettes liées à la facturation :	1 450 202,08 €
Vente d'eau (7011) :	792 003,25 €
Abonnements (7064) :	338 590,33 €
Produits exceptionnels (708) :	0 €
Redevance pollution (701241) :	229 471,87€
Redevance préservation ressources (70128) :	44 918,62 €
Redevance modernisation des réseaux (706121) :	45 218,01 €
- Autres recettes d'exploitation :	13 884,57 €
Autres rémunérations (758):	3 616,38 €
Travaux (704):	10 268,19 €

État de la dette





Il y a actuellement 7 emprunts en cours au service d'eau. Le dernier sera soldé en 2032. Le capital restant dû est de 724 987,26 € au 01/01/2020. L'annuité de remboursement se porte à 91 309,26 € pour 2019.

ANNEXES

Indicateurs techniques et financiers

Documents de synthèse

Le document de synthèse présente les indicateurs réglementaires du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service tels qu'ils sont définis dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et dans l'arrêté du 2 mai 2007.

Documents complémentaires

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 *Présentation du territoire desservi*

Le service de l'eau de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé sur son territoire étendu suite à la fusion de 3 régies d'eau, est exploité en régie depuis le 1er janvier 2019. Il comprend 15 communes sur 303,67 km².

Il assure la production, le transport et la distribution de l'eau à l'ensemble des usagers du territoire lucéen et quelques écarts.

1.2 *Population desservie*

La population desservie par le service est de 9 514 abonnés représentant 14 697 habitants répartis ainsi :

	Habitants desservis
Beaumont-Pied-de-Bœuf	488
Chahaignes	693
Courdemanche	609
Flée	539
Le Grand-Lucé	1 923
Jupilles	566
Montreuil-le-Henri	308
Montval-sur-Loir	6 124
Pruillé-l'Eguillé	824
St-Georges-de-la-Couée	159
St-Pierre-du-Lorouër	377
St-Vincent-du-Lorouër	855
Thoiré-sur-Dinan	439
Villaines-sous-Lucé	711
<i>Lhomme</i>	<i>2</i>
<i>Luceau</i>	<i>58</i>
<i>Marigné-Laillé</i>	<i>4</i>
<i>Parigné-l'Evêque</i>	<i>16</i>
<i>Tresson</i>	<i>2</i>
Total	14 697

Sources : population municipale au 01/01/2020 (données INSEE), pour les écarts : nombres d'abonnés desservis x2

1.3 *Conditions d'exploitation du service*

Le service de l'eau est exploité en régie communautaire à autonomie financière par délibération n°2018 12 140.

1.4 *Ressources en eau*

La production d'eau potable est assurée à partir des captages du Pau (Pruillé l'Eguillé), de la Buraiserie (Courdemanche), du Gruau (Montreuil le Henri), du Perroux (Beaumont Pied de Bœuf), de la Guéjaillère (Beaumont Pied de Bœuf) et des Ouches (Montval sur Loir).

1.4.1 Points de prélèvement

X *Volume prélevé/volume produit*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variation
Le Gruau	126.930	138.250	134 857	134 712	144 102	146 373	+ 1,6 %
La Buraiserie	148.267	171.714	155 254	178 682	198 574	185 662	-6,5 %
Le Pau	230.809	240.664	237 985	240 993	248 344	276 217	+ 11,2 %
Le Perroux	304 003	281 444	179 855	167 568	195 108	350 830	+ 79,8 %
La Guéjaillère	3 069	38 315	135 825	136 697	147 671	10 032	-93,2 %
Les Ouches	466 931	435 202	434 632	420 373	442 730	407 085	+ 8,1%
Total (m3/an)	1 280 009	1 305 589	1 281 408	1 279 025	1 376 529	1 376 199	+ 0,02 %

1.4.2 Achat d'eau

Il n'y a pas eu d'achat d'eau en 2019.

1.5 *Traitement de l'eau*

L'eau issue des trois captages est déferrisée et subit un traitement au chlore gazeux pour prévenir tout risque de contamination bactériologique. Il y a également une démanganisation pour l'eau issue du forage des Ouches (Montval-sur-Loir).

1.6 *Abonnements*

X *Répartition des abonnements*

	2018	2019	Variation
Beaumont-Pied-de-Boeuf	272	343	
Chahaignes	418	662	
Courdemanche	456	452	
Flée	308	387	
Le Grand-Lucé	1022	1015	
Jupilles	324	454	
Montreuil-le-Henri	208	206	
Montval-sur-Loir	4057	4054	
Pruillé-l'Eguillé	439	434	
St-Georges-de-la-Couée	117	118	
St-Pierre-du-Lorouër	213	215	
St-Vincent-du-Lorouër	491	479	
Thoiré sur Dinan	270	308	
Villaines-sous-Lucé	344	344	
Ecart	20	43	
Total	8959	9 514	+ 6,19 %

1.7 Volumes mis en distribution et vendus

	2017	2018	2019
Volume produit	1 279 025	1 376 529	1 376 199
Volume importé/exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	1 279 025	1 376 529	1 376 199
Volume vendu aux abonnés domestique	1 130 365	1 167 672	1 119 373
Volume vendu aux autres usagers	0	0	0
Volume total vendu	1 130 365	1 167 672	1 119 373

La consommation moyenne 2019 par abonnement domestique est de 118 m3.

1.8 Longueur réseau

Il s'agit du linéaire global de canalisation, hors branchement.

2018	2019	variation
944 km	944 km	0%

2 TARIFICATION

2.1 Modalités de tarification

Les délibérations ci-jointes donnent les différents tarifs HT de l'eau et les différentes prestations.
Pour une consommation annuelle de 120 m³, la facture d'eau potable s'établit ainsi :

Pour le secteur de Bercé :

	Au 01/01/2019			Au 01/01/2020			
	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant	Evolution
Part Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé							
Abonnement	1	56,00	56,00	1	56,00	56,00	
Consommation	120	0,68	81,60	120	0,68	81,60	
Total			137,60 €			137,60 €	+ 0 %
Part Agence de l'Eau							
Redevance Pollution	120	0,30	36,00 €	120	0,30	36,00 €	
Redevance prélèvement	120	0,035 €	4,20 €	120	0,035 €	4,20 €	
Total			40,20 €			40,20 €	
TVA 5,5 %			9,78			9,78	0
Montant total			187,58 €			187,58 €	+0 %

Pour le secteur de Lucé :

	Au 01/01/2019			Au 01/01/2020			
	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant	Evolution
Part Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé							
Abonnement	1	79,60	79,60 €	1	79,60	79,60 €	
Consommation	120	0,9999	119,99 €	120	0,9999	119,99 €	
Total			199,59 €			199,59 €	+ 0 %
Part Agence de l'Eau							
Redevance Pollution	120	0,30	36,00 €	120	0,30	36,00 €	
Redevance prélèvement	120	0,0506 €	6,07 €	120	0,0506 €	6,07 €	
Total			42,07 €			42,07 €	
TVA 5,5 %			13,29			13,29	0
Montant total			254,95 €			254,95 €	+0 %

Pour le secteur de Montval sur Loir :

	Au 01/01/2019			Au 01/01/2020			
	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant	Evolution
Part Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé							
Abonnement	1	33,50	33,50 €	1	33,50	33,50 €	
Consommation	120	0,91	109,20 €	120	0,91	109,20 €	
Total			142,70 €			142,70 €	+ 0 %
Part Agence de l'Eau							
Redevance Pollution	120	0,30	36,00 €	120	0,30	36,00 €	
Redevance prélèvement	120	0 €	0 €	120	0 €	0 €	
Total			36,00 €			36,00 €	
TVA 5,5 %			9,83 €			9,83 €	0
Montant total			188,53 €			188,53 €	+0 %

2.2 Montant des recettes

2.2.1 Recettes liées à la facturation

Vente de l'eau :	791 994,25 €
Abonnements :	338 590,33 €
Agence de l'Eau :	319 608,50 €

2.2.2 Autres recettes d'exploitation

Autres rémunérations :	3 616,38 €
Travaux :	10 268,19 €

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

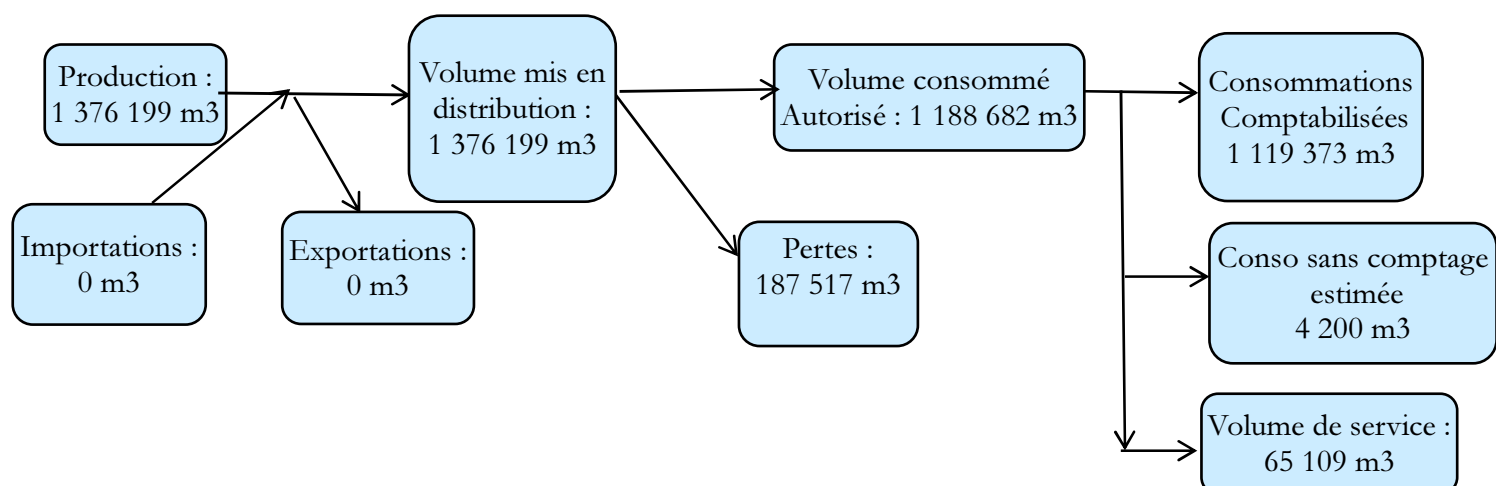
3.1 *Qualité de l'eau*

Le contrôle réglementaire est assuré par les services de l'Agence Régionale de la Santé

3.2 *Connaissance et gestion du réseau*

Barème de l'arrêté	Note du service	Réalisé
Plan des réseaux (sur 15 points)		
Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire du réseau	10/10	Plan informatisé et papier
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5/5	Mise à jour à chaque travaux par plan de recollement ou manuellement pour les travaux réalisés en interne
Inventaire des réseaux (sur 30 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10/10	
Informations matériau et diamètre	5/5	En fonction du pourcentage connu
Date ou période de pose	14/15	En fonction du pourcentage connu
Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux (sur 75 points)		
Localisation des ouvrages annexes	10/10	Vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...)
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10/10	
Localisation des branchements	10/10	
Pour chaque branchement, connaissance des caractéristiques du compteur (carnet métrologique et date de pose)	10/10	
Identification des secteurs où ont été réalisés des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et nature des réparations ou travaux	10/10	
Localisations des autres interventions sur réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10/10	
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations (programme détaillé et estimatif sur au moins 3 ans)	0/10	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5/5	
	109/120	

3.3 Performances du réseau



3.4 Renouvellements du réseau (hors branchement)

	2016	2017	2018	2019
Linéaire de réseau renouvelé dans l'année	2 143 mL	3 000 mL	0 mL	5 600 mL
Linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années	7 625 mL	7 916 mL	7 392 mL	10 743 mL
Linéaire total	944 km	944 km	944 km	944 km
Taux moyen de renouvellement	1,61 %	1,67 %	1,56 %	2,27 %

3.5 Protection des ressources en eau

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

80 % : l'arrêté préfectoral est complètement mis en œuvre

100 % : l'arrêté préfectoral est complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

	La Buraiserie	Le Gruau	Le Pau	Le Perroux	La Guéjaillère	Les Ouches
Indice d'avancement	80%	80%	80 %	80 %	80 %	40 %

3.6 Continuité du service

	2019	
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	11	
Nombre d'abonnés desservis	9 514	
Taux d'occurrence des interventions (u/1000)	1,15	

3.7 Délai maximal d'ouverture des branchements

Le règlement du service de l'eau définit un délai maximal d'ouverture des branchements des abonnés de 30 jours. La fermeture du branchement intervient un mois après la résiliation du précédent abonné, en cas de non-reprise.

La durée moyenne d'attente d'ouverture du compteur pour un nouvel abonné est d'une journée ouvrée, après le dépôt du formulaire d'abonnement.

3.8 Durée d'extinction de la dette

Durée théorique nécessaire pour rembourser les dettes du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagée par le service.

	2019		
Durée en année	0,96 ans		

3.9 Taux d'impayés

Taux d'impayés au 31/12/2019 sur les factures émises en 2018.

Montant facturé année n-1	1 463 063 €
Impayés année n-1	96 644,71 €
Taux d'impayés	6,60 %

4 FINANCEMENT

4.1 Montant des travaux mandatés en 2019

Travaux sur le réseau :	556 210,30 €
Travaux sur les bâtiments :	46 185,91 €
Acquisition de matériel :	42 030,50 €
Frais d'étude :	6 390,00 €
Travaux d'entretien sur le réseau :	47 359,46 €
Travaux d'entretien sur les bâtiments d'exploitation :	30 162,96 €
Travaux d'entretien sur le matériel :	7 769,12 €

4.2 État de la dette

Remboursement capital :	66 864,77 €
Remboursement intérêts :	24 444,48 €

4.3 Amortissements

Dotations aux amortissements :	
- CA 2019 :	457 937,03 €



**Conseil Communautaire
Séance du 31 Janvier 2019**

Délibération N° 2019 01 004 : Finances – Adhésion des régies de la Communauté de Communes au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

L'an deux mille dix-neuf, le 31 Janvier à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets Château du Loir à Montval-sur-Loir, sous la Présidence de Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 24 Janvier 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	46	Présents	34	Pouvoirs	7	Votants	41
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Présidente

M. Luc ARNAULT ; Mme Céline AURIAU ; M. Bruno BOULAY, M. Diego BORDIER, Mme Michelle BOUSSARD, M. Francis BOUSSION ; Mme Isabelle BROCHET ; M. Claude CHARBONNEAU ; M. Jean-Pierre CHEREAU ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Gallène COHU ; M. Laurent COLAS ; M. Jean-Luc COMBOT ; Mme Nicole COURÇON ; Mme Thérèse CROISARD ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Monique GAULTIER ; M. Gilles GANGLOFF ; M. Michel GUILLONNEAU ; M. Michel HARDOUIN, M. Michel HARDY ; M. Jacques LAUZE ; M. Daniel LEGEAY ; M. Noel LEROUX ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Annick PETIT ; M. Jarno ROBIL ; M. Daniel ROCHERON ; M. Hervé RONCIERE ; M. Denis TURIN ; Mme Monique TROTIN ; Mme Christiane VALETTE.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Michel MORICEAU	Bruno BOULAY
Jérôme LEONARD	Jarno ROBIL
Bernadette VEILLON	Gallène COHU
Alain TROUSLARD	Béatrice PAVY-MORANÇAIS
Nicole MOUNIER	Gilles GANGLOFF
Annie FAISANDEL	Isabelle BROCHET
Dominique LENOIR	Céline AURIAU
Régis VALLIENNE	Excusé
Dominique DUCHENE	Absente
André MONNIN	Absent
Denis BROSSEAU	Absent
Pierre FOUQUET	Absent

Secrétaire de séance : Isabelle BROCHET

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 01/02/2019

Mme la Présidente expose :

Comme annoncé lors de la réunion du 13 décembre 2018, l'espace de coworking, dénommé « LoirCoWork » ouvrira prochainement ses portes. L'accès à ce lieu s'effectuera par adhésion en ligne, après paiement de la prestation choisie.

Considérant que pour permettre aux usagers des collectivités territoriales de régler ainsi leurs redevances ou produits locaux, par prélèvement unique ou carte bancaire sur internet, la DGFIP a déployé un dispositif nommé PayFIP ;

Considérant que la mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite la conclusion d'une convention d'adhésion entre la régie concernée et la DGFIP ;

Considérant que l'adhésion au service de paiement en ligne s'adresse principalement à la régie qui sera instituée pour l'encaissement des recettes liées à l'occupation de l'espace de coworking, mais que ce dispositif pourrait à terme être étendu aux autres régies communautaires ;

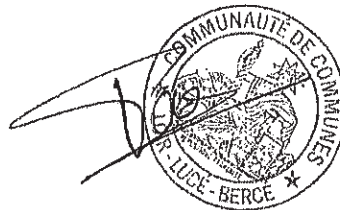
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1- **Autorise l'adhésion des régies communautaires** au dispositif de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFIP, pour permettre à leurs usagers un règlement de leurs redevances et produits locaux par carte bancaire et prélèvement unique sur internet ;
- 2- Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président ayant délégation, pour signer la convention d'adhésion telle qu'annexée à la présente, ainsi que toute pièce ou acte relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**La Présidente
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS**



**Conseil Communautaire
Séance du 07 Mars 2019**



Délibération N° 2019 03 016 : Eau – Grille tarifaire 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 Mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Maison des Services à la Chartre sur le Loir, sous la Présidence de Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 28 Février 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

Nombre de conseillers communautaires : 46

En exercice	45	Présents	27	Pouvoirs	12	Votants	39
-------------	----	----------	----	----------	----	---------	----

Etaient présents :

Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Présidente

Mme Claude ALLAIRE (suppléant de Nicole COURÇON) ; Mme Céline AURIAU ; M. Bruno BOULAY, M. Diego BORDIER, Mme Michelle BOUSSARD, M. Claude CHARBONNEAU ; Mme Nadine CISSE (suppléante de M. Dominique LENOIR) ; Mme Galiène COHU ; M. Laurent COLAS ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Annie FAISANDEL ; M. Michel GUILLONNEAU ; M. Michel HARDOUIN, M. Michel HARDY ; M. Jacques LAUZE ; M. Guy LECLERC (suppléant de Mme Dominique DUCHENE) ; M. Daniel LEGEAY ; M. Jérôme LEONARD ; M. Noël LEROUX ; M. Michel MORICEAU ; Mme Nicole MOUNIER ; Mme Annick PETIT ; M. Hervé RONCIERE ; M. Joël TABAREAU (suppléant de M. Daniel ROCHERON) ; Mme Christiane VALETTE ; M. Régis VALLIENNE.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Jean-Michel CHIQUET	Christiane VALETTE
François OLIVIER	Nicole MOUNIER
Isabelle BROCHET	Annie FAISANDEL
Denis BROSSEAU	Michel HARDOUIN
Gilles GANGLOFF	Claude CHARBONNEAU
Jarno ROBIL	Jérôme LEONARD
Jean-Pierre CHEREAU	Jacques LAUZE
Denis TURIN	Michel HARDY
Jean-Luc COMBOT	Noël LEROUX
Monique TROTIN	Annick PETIT
Alain TROUSLARD	Béatrice PAVY-MORANÇAIS
Bernadette VEILLON	Galiène COHU
Alain MORANÇAIS	Excusé
Luc ARNAULT	Excusé
André MONNIN	Absent
Pierre FOUQUET	Absent
Francis BOUSSION	Absent
Monique GAULTIER	Absente
Thérèse CROISARD	Démissionnaire non remplacée

Secrétaire de séance : Michel MORICEAU

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 13/03/2019.

Mme la Présidente expose ;

En raison de l'extension de la compétence eau à l'entier territoire, et de la fusion des régies d'eau du secteur de Lucé, de Montval-sur-Loir et dissolution du Syndicat des eaux de Bercé, il y a lieu de délibérer sur les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant la volonté de maintenir dans l'immédiat les tarifs qui étaient pratiqués sur ces trois secteurs, en attendant une future harmonisation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

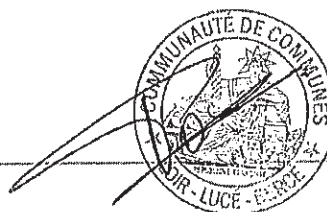
1- Décide le maintien, à partir du 1^{er} janvier 2019, des tarifs d'abonnement et/ou de location de compteurs et de consommation d'eau qui étaient antérieurement applicables sur les secteurs couverts par la Régie d'eau Intercommunale de Lucé, la Régie d'eau de Montval-sur-Loir et le Syndicat des eaux de Bercé, comme suit :

Libellé (tarif exprimé en HT)	Secteur de Lucé	Secteur de Montval-sur-Loir	Secteur ex- SIAEP de Bercé
Abonnement et/ou location de compteur	79,60 € / an	33,50 € / an	58,00 € / an
Consommation jusqu'à 200 m ³	0,9999 € / m ³	0,91 € / m ³	0,68 € / m ³
Consommation de 201 m ³ à 500 m ³	0,7653 € / m ³	0,91 € / m ³	0,68 € / m ³
Consommation de 501 m ³ à 1 000 m ³	0,7653 € / m ³	0,91 € / m ³	0,51 € / m ³
Consommation à partir de 1 001 m ³	0,7653 € / m ³	0,91 € / m ³	0,42 € / m ³

2- Mandate Mme la Présidente ou son représentant, à signer toute pièce ou acte relatif à l'application de la présente délibération.

Adopté à la majorité (2 contre, 1 abstention).

**La Présidente
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS**



**Conseil Communautaire
Séance du 27 Juin 2019**



Délibération N° 2019 06 063 : Eau Potable - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire – Elaboration d'un schéma directeur à l'échelle du nouveau périmètre du service d'eau de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

L'an deux mille dix neuf, le 27 Juin à 19 heures
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle Belleville au Grand Lucé, sous la Présidence de Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 20 Juin 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	44	Présents	27	Pouvoirs	11	Votants	38
-------------	----	----------	----	----------	----	---------	----

Etaient présents :

Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Présidente

Mme Claude ALLAIRE (suppléante de Mme Nicole COURÇON) ; M. Luc ARNAULT ; Mme Céline AURIAU ; M. Bruno BOULAY, M. Francis BOUSSION ; M. Claude CHARBONNEAU ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Laurent COLAS ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Annie FAISANDEL ; M. Gilles GANGLOFF ; M. Michel GUILLONNEAU ; M. Michel HARDOUIN, M. Michel HARDY ; M. Jacques LAUZE ; M. Daniel LEGEAY ; M. Dominique LENOIR ; M. Jérôme LEONARD ; M. Noel LEROUX ; Mme Myriam MARTINEAU (suppléante de M. Régis VALLIENNE) ; Mme Annick PETIT ; M. Daniel ROCHERON ; M. Hervé RONCIERE ; Mme Monique TROTIN ; M. Denis TURIN.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Jean-Luc COMBOT	Annick PETIT
Alain MORANÇAIS	Jean-Michel CHIQUET
Jarno ROBIL	Jérôme LEONARD
Diego BORDIER	Michel GUILLONNEAU
Bernadette VEILLON	Galiène COHU
Jean-Pierre CHEREAU	Monique TROTIN
Alain TROUSLARD	Gilles GANGLOFF
Nicole MOUNIER	Béatrice PAVY-MORANÇAIS
François OLIVIER	Michel HARDOUIN
Isabelle BROCHET	Claude CHARBONNEAU
Michelle BOUSSARD	Jacques LAUZE
Denis BROSSEAU	Absent
Christiane VALETTE	Absente
André MONNIN	Absent
Michel MORICEAU	Absent
Monique GAULTIER	Absente
Dominique DUCHENE	Absente
Pierre FOUQUET	Démissionnaire non remplacé
Thérèse CROISARD	Démissionnaire non remplacée

A été nommé secrétaire de séance : Pascal DUPUIS

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 01/07/2019

M. Bruno BOULAY Vice-président chargé de l'eau potable expose :

L'extension de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2019 a engendré la fusion de trois secteurs d'eau potable exploités en régie :

- le secteur de Lucé déjà compétence communautaire
- le secteur de Montval-sur Loire géré par la commune de Montval-sur-Loir
- le secteur de bercé dont le syndicat d'eau a été dissous pour transférer la compétence à la communauté de communes.

Sur ces trois secteurs, seul le secteur de Montval-sur-Loir possède actuellement un schéma directeur qui a été approuvé en 2012. Ce document technique apporte une vision d'ensemble des unités de production, des sites de stockage, du réseau de distribution, de la sécurisation et des problématiques de renouvellement de canalisation. Il est essentiel de se doter de ce type d'étude pour anticiper et assurer une bonne gestion de l'eau. De plus, le schéma directeur est un élément nécessaire pour prétendre obtenir ensuite des subventions complémentaires sur des travaux (exemple CVM).

Ces études pouvant obtenir le soutien de l'Agence de l'Eau et de la Région des Pays de la Loire, il propose de déposer un dossier en ce sens courant juillet au nom de la communauté de communes.

***Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :***

1. autorise le projet précité ;
2. décide de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau, et de la Région des Pays de la Loire ;
3. autorise Madame la Présidente à déposer les dossiers de demande de subvention en conséquence pour la mise en œuvre d'un schéma directeur à l'échelle du nouveau service d'eau ;
4. atteste que ce projet fera l'objet d'un virement de crédits pour cette opération, au budget 2019 du service EAU;
5. atteste de la compétence de la communauté de communes à réaliser cette étude.

Adopté à l'unanimité.

**La Présidente
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS**

